



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 février 2018**

Décision n° **CP-2018-2183**

commune (s) : Saint Fons

objet : Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise de terrain située 47, boulevard Lucien Sampaix et cession de ce terrain, à titre gratuit, à la société civile immobilière (SCI) Alec représentée par la société Central Autos Holding ou toute autre société qui lui sera substituée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 16 février 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 27 février 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Frih, Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Panassier.

Commission permanente du 26 février 2018**Décision n° CP-2018-2183**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise de terrain située 47, boulevard Lucien Sampaix et cession de ce terrain, à titre gratuit, à la société civile immobilière (SCI) Alec représentée par la société Central Autos Holding ou toute autre société qui lui sera substituée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 13 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.11.

La société civile immobilière (SCI) Alec, représentée par monsieur Jean-Patrick Coquillat, gérant de la société Central Autos Holding, a sollicité la Métropole de Lyon pour l'acquisition d'une emprise du domaine public métropolitain situé 47, boulevard Lucien Sampaix à Saint Fons, qu'il conviendra de désaffecter et de déclasser.

Cette emprise est référencée au plan cadastral DPp1 et est constituée d'un terrain nu aménagé en nature de talus, d'une superficie d'environ 41 mètres carrés, correspondant à un délaissé de voirie inutilisé dont l'acquisition permettra à l'acquéreur de réaménager et d'élargir l'accès à sa propriété.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de l'emprise appartenant à ENEDIS, Eau du Grand Lyon, CITELUM, Numéricâble (FT), Grand Lyon (réseaux exploitant). Leur dévoiement sera à la charge de la SCI Alec.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà été établi.

Aux termes de ce compromis, l'emprise du terrain nu référencée au plan cadastral DP1p, située 47, boulevard Lucien Sampaix, d'une superficie d'environ 41 mètres carrés, serait cédée, à titre gratuit, à la SCI Alec ou toute autre société qui lui sera substituée.

Par décision séparée, cette même SCI Alec, ou toute société qui lui sera substituée, s'est engagée à céder, à titre gratuit, à la Métropole de Lyon un terrain d'une superficie d'environ 49 mètres carrés nécessaire à l'aménagement du boulevard Sampaix à Saint Fons.

Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 28 septembre 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain de l'emprise référencée au plan cadastral Dpp1, d'une superficie d'environ 41 mètres carrés, située 47, boulevard Lucien Sampaix à Saint Fons.

2° - Approuve la cession, à titre gratuit, à la société civile immobilière (SCI) Alec ou toute autre société qui lui sera substituée, de l'emprise référencée au plan cadastral Dpp1, d'une superficie d'environ 41 mètres carrés, située 47, boulevard Lucien Sampaix à Saint Fons.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O4367, le 22 janvier 2018 pour la somme 935 000 € en dépenses.

5° - La cession patrimoniale sera inscrite sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 et donnera lieu aux écritures suivantes, en chapitre d'ordre globalisé 041 :

- sortie estimée du bien du patrimoine : 2 706 € en dépenses - compte 204 422 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01 - opération n° OP09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 février 2018.

.